

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue à huis clos le 7 octobre 2020 à 19 h 30 par voie de visioconférence, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum:

Madame et Messieurs les conseillers: Serge Ménard  
Jacinthe Breault  
Jean-Albert Lafontaine  
Robert Tellier  
Dominique Mondor  
Mannix Marion

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Avant de débiter la séance, M. le maire, Alain Bellemare, souligne la campagne de la MRC de Joliette qui dit "N'attendons pas d'être dans le rouge!". Ce dernier invite également la population pauloise à respecter les consignes sanitaires. «Protégeons-nous tous!»

**Adoption du préambule à la séance du 7 octobre 2020**

**2020-1007-  
378**

Considérant les décrets déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- 3- Que l'enregistrement de la présente séance soit disponible sur le site web de la Municipalité dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2020**

**2020-1007-  
379**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2020, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020**

**2020-1007-  
380**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020, soit:

51 chèques émis:	605 875,52 \$
<u>100 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>362 844,99</u>
151 paiements	968 720,51 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2020-1007-  
381**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 82 503,52 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions**

Aucune question

### **Lettre de M. Philippe Ducharme du Club Optimiste de Saint-Paul inc. Re: Demande d'utilisation du Complexe communautaire pour la collecte annuelle de sang, le jeudi 3 décembre 2020**

**2020-1007-  
382**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal confirme que les salles 1, 2 et 3 du Complexe communautaire sont à la disposition du Club Optimiste de Saint-Paul inc. pour la collecte annuelle de sang, le jeudi 3 décembre 2020;
- 2- Que le Conseil municipal dégage exceptionnellement le Club Optimiste de Saint-Paul inc. des frais pour la location du Complexe communautaire à l'occasion de cette activité;

- 3- Que la présente résolution soit conditionnelle:
  - au respect des consignes sanitaires établies par la Santé publique;
  - au respect des nouvelles capacités d'accueil en temps de pandémie;
- 4- Que le Conseil municipal autorise la mise en place de toutes les mesures et consignes recommandées pour la tenue de cette activité dans le respect des normes de distanciation, de lavage de mains et d'hygiène, de nettoyage des sites et locaux, de limitation des contacts physiques, etc.;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Ducharme du Club Optimiste de Saint-Paul inc. et remise à M<sup>me</sup> Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Nicole Généreux, 404, rue de la Seigneurie et de M<sup>me</sup> Raymonde Beaulieu, 410, rue de la Seigneurie Re: Future piste cyclable longeant le ruisseau Saint-Pierre - Pétition**

Copie du document a été reçue par les membres du Conseil municipal. Comme la décision sur le sujet est prévue à la présente assemblée, M. le maire, Alain Bellemare, précise que le sujet de la piste cyclable sera discuté au point 8.1 du présent ordre du jour.

**Rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, portant le numéro URB-07-2020 Re: Stationnement - rue de la Seigneurie**

**2020-1007-383**

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers du secteur de la rue de la Seigneurie en cas d'intervention des services d'urgence (incendie, ambulance) et des services aux citoyens (collecte des matières résiduelles, déneigement);

Considérant la demande écrite de M. Denis Rioux, président du Syndicat de la Seigneurie du Ruisseau demandant l'interdiction de stationner dans la courbe de la rue de la Seigneurie et près de l'intersection du boulevard de l'Industrie;

Considérant que l'interdiction de stationner dans les cinq (5) premiers mètres d'une intersection est interdit par le code de sécurité routière;

Considérant que le stationnement dans la courbe de la rue de la Seigneurie est problématique puisque la rue n'a pas été configurée pour y permettre le stationnement;

Considérant la recommandation du Service de la prévention des incendies;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les services municipaux à préparer un règlement visant l'interdiction de stationner dans la courbe de la rue de la Seigneurie en vue d'une adoption dans les meilleurs délais;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Rioux, président du Syndicat de la Seigneurie du Ruisseau.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, portant le numéro URB-08-2020 Re: Piste cyclable - Berges de l'Île Vessot**

**2020-1007-384**

Considérant que le Conseil municipal est saisi d'une demande d'une citoyenne du secteur des Berges de l'Île Vessot s'inquiétant de la sécurité des jeunes qui utilisent les pistes cyclables du secteur, plus particulièrement celle traversant le projet domiciliaire;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal informe M<sup>me</sup> Émilie Brisebois Tremblay que la saison passablement avancée ne permettra pas l'installation de balises cette année;
- 3- Que M<sup>me</sup> Brisebois Tremblay soit informée que les services des travaux publics procéderont, dès le printemps 2021, à l'installation de trois (3) balises temporaires au centre de la rue, plus précisément aux intersections de la Place du Ruisselet et de l'avenue du Littoral, pour s'assurer de l'efficacité de leurs lieux d'implantation, le cas échéant;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Émilie Brisebois Tremblay et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 septembre 2020**

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traiteront spécifiquement les points ci-après.

**Demande de M<sup>me</sup> Katy Lachance pour les Entreprises Gillivert inc., 690, chemin Lavaltrie, Lavaltrie, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec Re: Demande d'utilisation du lot 5 164 424 du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture et enlèvement de sol arable**

**2020-1007-385**

Considérant la demande de M<sup>me</sup> Katy Lachance pour les Entreprises Gillivert inc., 690, chemin Lavaltrie, Lavaltrie, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande vise l'utilisation d'un lot à une fin autre qu'agricole en exploitant une sablière afin d'agrandir une cannebergière;

Considérant que la demande vise l'enlèvement de sol arable pour la vente;

Considérant que la demande vise également l'enlèvement de terre noire d'un milieu humide;

Considérant que le lot 5 164 424 du cadastre du Québec, visé par la demande, est situé dans la zone A-114;

Considérant que l'usage d'extraction du sable et du gravier pour des fins d'amélioration des terres agricoles n'est pas autorisé dans la zone A-114;

Considérant que la demande est non conforme au règlement de zonage 313-1992 et ses amendements;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande déposée par M<sup>me</sup> Lachance pour les Entreprises Gillivert inc. et recommande au Conseil municipal de ne pas appuyer cette demande;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas appuyer la demande soumise par Les Entreprises Gillivert inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'utilisation du lot numéro 5 164 424 du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture et l'enlèvement de sol arable;
- 3- Que le Conseil municipal n'appuie pas ladite demande pour les motifs exprimés au préambule de la présente résolution;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
  - M<sup>me</sup> Katy Lachance, les Entreprises Gillivert inc.;
  - la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
  - l'UPA Kildare Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Demande de M. Tommy Robillard, 461-100, chemin de Joliette, Saint-Félix-de-Valois, pour la compagnie 9362-5481 Québec inc. Re: Demande visant l'installation d'une enseigne appliquée sur le bâtiment principal situé au 1515, rue Raoul-Charette, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur « entrée de ville » de la municipalité de Saint-Paul**

**2020-1007-386**

Considérant la demande de M. Tommy Robillard, 461-100, chemin de Joliette, Saint-Félix-de-Valois pour la compagnie 9362-5481 Québec inc.;

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la présente demande vise l'installation d'une enseigne appliquée sur le bâtiment principal situé au 1515, rue Raoul-Charette, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur « entrée de ville » de la municipalité de Saint-Paul;

Considérant que le règlement numéro 576-2019, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), énonce les dispositions encadrant le développement du secteur « entrée de ville » de la municipalité de Saint-Paul;

Considérant que les illustrations déposées satisfont les exigences dudit règlement numéro 576-2019;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le projet tel que soumis;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte la demande de M. Tommy Robillard pour la compagnie 9362-5481 Québec inc., visant l'installation d'une enseigne appliquée sur le bâtiment principal situé au 1515, rue Raoul-Charette, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur "entrée de ville" de la municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente approbation est accordée en considération des informations contenues à la demande et aux documents qui l'accompagnent et n'exclut pas l'obligation du propriétaire de respecter toutes autres dispositions réglementaires d'urbanisme applicables;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Tommy Robillard pour la compagnie 9362-5481 Québec inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Réalisation des travaux de la piste cyclable de la Seigneurie du Ruisseau suite à son implantation par les services municipaux conformément à la résolution 2020-0916-360**

**2020-1007-387**

Considérant que les travaux d'implantation de la piste cyclable entre les terrains de la Seigneurie du Ruisseau et la bande riveraine du ruisseau Saint-Pierre ont été réalisés;

Considérant que le sentier piéton et cyclable est prévu depuis l'entente avec le promoteur en 2012;

Considérant qu'il était planifié que ce sentier relierait le projet de la Seigneurie du Ruisseau au parc prévu dans le projet contigu (Cours du Ruisseau) et de l'éventuelle passerelle qui sera située près des lignes hydroélectriques;

Considérant qu'un sapin doit malheureusement être abattu pour la réalisation du projet mais que le Conseil municipal estime que cet arbre doit être remplacé;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal donne son accord à la réalisation des travaux proposés, lesquels seront réalisés en régie interne à la mi-octobre 2020, pour un montant estimé à la somme de 25 000 \$;

- 3- Qu'il soit entendu à la présente résolution qu'un seul arbre devra être abattu afin de pouvoir construire la piste cyclable et qu'il sera remplacé dans un endroit approprié aux abords du sentier;
- 4- Que les dépenses décrétées à la présente résolution soient défrayées à même les sommes réservées au fonds des parcs, du poste budgétaire 55-161-06-000 "Subventions perçues d'avance (Parcs)";
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-40-2020 Re: Proposition d'aménagement extérieur de la Mairie**

**2020-1007-388**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le plan d'aménagement soumis pour l'aménagement du terrain de la nouvelle Mairie et autorise les services municipaux à réaliser le tout en régie interne suivant l'estimation contenue au rapport mentionné en titre;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à 75 000 \$ plus les taxes nettes, lesquelles sont prévues au règlement 577-2019, lequel décrète les travaux de construction de la Nouvelle Mairie;
- 3- Que la dépense autorisée par la présente résolution fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-41-2020 Re: Extension de travaux - rue Forget**

**2020-1007-389**

Considérant les travaux de réfection d'une portion du chemin Guilbault réalisés par Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides);

Considérant la proximité des travaux à réaliser sur le chemin Guilbault et l'état très dégradé d'une portion de la rue Forget, à partir de l'intersection dudit chemin Guilbault;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal autorise les travaux de réfection d'une portion de ± 50 mètres de la rue Forget, par Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides), suivant les taux unitaires du contrat octroyé à cette dernière pour le chemin Guilbault;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense estimée à 15 000 \$ plus les taxes applicables, laquelle sera payée par la taxe foncière - réseau routier du budget 2020;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapports de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant les numéros BIBLIO-08-2020, BIBLIO-09-2020 et BIBLIO-10-2020 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour les mois de juin, juillet et août 2020**

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt des rapports de la coordonnatrice de la bibliothèque portant les numéros BIBLIO-08-2020, BIBLIO-09-2020 et BIBLIO-10-2020.

**État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020**

**2020-1007-390**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de l'état des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-47-2020 Re: Acquisition d'un système de téléphonie IP pour la bibliothèque**

**2020-1007-391**

Considérant la proposition d'acquisition et d'installation d'un système de téléphonie IP pour la nouvelle bibliothèque municipale de la firme Interconnexions LD;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un système de téléphonie IP comprenant trois (3) combinés téléphoniques IP et un commutateur de port réseau, l'installation et la programmation au système actuel de la nouvelle Mairie auprès de la compagnie Interconnexions LD;



- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 1 708 \$ plus les taxes applicables, laquelle sera imputée au poste budgétaire 02-702-30-641 "Équipements informatiques - Bibliothèque";
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la compagnie Interconnexions LD et remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Participation des élus et des cadres aux dîners-conférences de la Chambre de commerce du Grand Joliette**

**2020-1007-  
392**

Considérant que le Conseil municipal considère opportun que des élus et des cadres participent aux dîners-conférences de la Chambre de commerce du Grand Joliette qui se déroulent normalement le premier lundi de chaque mois, de septembre à juin;

Considérant que le nombre de participants peut varier suivant le thème de la conférence et la disponibilité des personnes;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la résolution numéro 2019-1016-389 soit remplacée par la présente résolution;
- 3- Que le Conseil municipal autorise tous les élus ainsi que le personnel cadre de la Municipalité à assister aux dîners-conférences de la Chambre de commerce du Grand Joliette, suivant leur intérêt et disponibilité;
- 4- Que les frais de repas ou de visioconférence inhérents soient par la présente autorisés;
- 5- Que l'achat de billets en lot soit également autorisé lorsque cela présente des avantages pécuniaires;
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-48-2020 Re: Embauche d'une brigadière scolaire**

**2020-1007-  
393**

Considérant le contenu du rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-48-2020;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise et entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Nicole Proulx au poste de brigadière scolaire, suivant les conditions mentionnées au rapport portant le numéro ADM-48-2020 pour une entrée en fonction le 21 septembre 2020;
- 3- Que le taux horaire de M<sup>me</sup> Proulx soit celui correspondant à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de brigadier scolaire entérinée par le Conseil municipal lors de la séance du 2 septembre dernier;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Nicole Proulx.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-49-2020 Re: Acquisition de mobilier pour le bureau du maire et la salle des comités**

**2020-1007-394**

Considérant le projet d'acquisition de mobilier pour le bureau du maire et la salle des comités comprenant l'acquisition de meubles et de chaises;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les acquisitions de mobilier suivant l'estimation contenue au rapport mentionné en titre;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à 15 850 \$, laquelle est prévue au règlement 577-2019, lequel décrète les travaux de construction de la nouvelle Mairie;
- 4- Que la dépense prévue à la présente résolution fasse l'objet d'emprunts temporaires tels que préautorisés par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-50-2020 Re: Acquisition de toiles pour les fenêtres de la bibliothèque municipale**

**2020-1007-395**

Considérant la proposition d'acquisition et d'installation de toiles solaires et standards pour les fenêtres de la nouvelle bibliothèque de l'entreprise Marché du store;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation de toiles solaires et standards pour les fenêtres de la nouvelle bibliothèque municipale auprès du Marché du store, 968, rue Papineau, Joliette;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 2 834,68 \$ plus les taxes applicables, laquelle sera imputée au poste budgétaire 22-700-25-001 "Bibliothèque";
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Tenue des journées de planification et préparatoires au budget 2021**

**2020-1007-396**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal tiene ses journées de planification et de préparation budgétaire, les 5 et 6 novembre 2020;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la tenue de ces journées au Pavillon du parc Amyot ou par visioconférence selon la situation et les recommandations de la Santé publique;
- 3- Que les dépenses de repas et de logistique inhérentes à la tenue de ces journées soient, par la présente, autorisées;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution d'embauche pour le poste de coordonnateur de la bibliothèque municipale - Lettre d'entente à intervenir**

**2020-1007-397**

Considérant le contenu de la lettre d'entente à intervenir concernant le poste de coordonnateur de la bibliothèque municipale;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu de la lettre d'entente à intervenir avec M<sup>me</sup> Sylvie Labelle et à cette fin autorise M. le maire, Alain Bellemare, MM. Jean-Albert Lafontaine et Mannix Marion, tous deux conseillers responsables des ressources humaines, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, à signer cette lettre d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;

- 3- Que ladite lettre d'entente soit jointe à l'Entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité de Saint-Paul, pour en faire partie intégrante;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Sylvie Labelle.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-51-2020 Re: Embauche de la préposée à la bibliothèque - Comptoir de prêts**

**2020-1007-398**

Considérant le contenu du rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-51-2020;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Isabelle Plouffe au poste de préposée à la bibliothèque - comptoir de prêts, suivant les conditions mentionnées au rapport portant le numéro ADM-51-2020 pour une entrée en fonction le lundi 2 novembre 2020 à 8 heures;
- 3- Que M<sup>me</sup> Isabelle Plouffe soit soumise à une période de probation de 390 heures travaillées;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Isabelle Plouffe.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-52-2020 Re: Acquisition de mobilier pour la bibliothèque municipale**

**2020-1007-399**

Considérant le projet d'acquisition de mobilier pour la bibliothèque municipale comprenant l'acquisition de meubles et de chaises pour le bureau du coordonnateur, les postes d'accueil, le local informatique et l'aire de détente de la section adulte;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les acquisitions de mobilier suivant l'estimation contenue au rapport mentionné en titre;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 8 600 \$ plus les taxes applicables, laquelle sera défrayée à même le poste budgétaire 22-100-03-00 "Ameublements et équipements";
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires et remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Véronique Beaucage, architecte de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. Re: Recommandation de paiement #4 - Période: 20 août au 16 septembre 2020 - Aménagement de la bibliothèque municipale, 790, boulevard de l'Industrie - Dossier 18-3225**

**2020-1007-400**

Considérant la recommandation de paiement #4 relative aux travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale au 790, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 69 510,88 \$ plus les taxes applicables à Construction Marc Arbour enr.;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution fasse partie de la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023 et que la somme de 69 510,88 \$ plus les taxes applicables soit payée à même cette enveloppe gouvernementale;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-000647 autorisé par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 2020-0603-230;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Véronique Beaucage, architecte de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes Re: Recommandation de paiement CP-10 - Période: 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 - Construction de la nouvelle mairie - Les Entreprises Christian Arbour inc. - Dossier 1831**

**2020-1007-401**

Considérant la recommandation de paiement CP-10 relative aux travaux de construction de la nouvelle mairie, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 81 816,90 \$ plus les taxes applicables aux Entreprises Christian Arbour inc.;
- 3- Que la somme de 81 816,90 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;

- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Convention de partenariat à intervenir avec la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière Re: Soutien à la nouvelle bibliothèque municipale**

**2020-1007-402**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de la convention de partenariat à intervenir entre la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière et la Municipalité, concernant le fonds d'aide au développement du milieu;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite convention de partenariat et tous les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution accompagne l'entente à être transmise à M. Joël Landry, directeur général de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Élisabeth Diotte, chef des opérations d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec Re: Renouvellement des assurances générales de la Municipalité incluant l'assurance des bénévoles et brigadiers scolaires, des cadres et des dirigeants pour la période du 15 octobre 2020 au 15 octobre 2021**

**2020-1007-403**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la proposition de renouvellement des couvertures d'assurance de la Municipalité comme suit :
 

La Municipale (incluant la nouvelle Mairie et la nouvelle bibliothèque) :	65 065 \$ + taxes
La Municipale automobile :	3 045 \$ + taxes
Assurance accident cadres et dirigeants :	350 \$ + taxes
Assurance accident des bénévoles et brigadiers scolaires :	250 \$ + taxes
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Linda Jetté, courtier d'assurances de la firme Jetté Lahaie assurances, représentant la Mutuelle des Municipalités du Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous Re: Approbation des états financiers 2019 de l'OMH de Saint-Paul**

**2020-1007-404**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt des états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul préparés par la firme Gagnon, Leduc, CPA inc., auditeur;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que l'OMH Saint-Paul transmettra un remboursement de la somme de 3 984 \$, représentant la participation municipale payée en trop pour l'exercice financier 2019;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question

Fin de la séance ordinaire du 7 octobre 2020 à 19 h 55.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2020.

**Certificats de crédits disponibles:**

**Résolutions**

2020-1007-384

2020-1007-388

**Certificats**

2020-001235

2020-001236

**Résolutions**

2020-1007-389  
2020-1007-391  
2020-1007-392  
2020-1007-394  
2020-1007-395  
2020-1007-396  
2020-1007-399  
2020-1007-403

**Certificats (suite)**

2020-001237  
2020-001238  
2020-001239  
2020-001040  
2020-001241  
2020-001242  
2020-001243  
2020-001244

(Signé)

*Pascal Blais*

---

M. Pascal Blais  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint